

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 288-2019
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2019.RRGR.359

Déposée le: 25.11.2019

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Zybach (Spiez, PS) (porte-parole)
Beutler-Hohenberger (Gwatt, PEV)
Kohler (Spiegel b. Bern, PLR)
Sancar (Bern, Les Verts)
Herren-Brauen (Rosshäusern, PBD)
Striffeler-Mürset (Münsingen, PS)
Grogg-Meyer (Bützberg, PEV)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Chancellerie d'Etat
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Hôtel du gouvernement sans obstacles

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. d'expertiser l'Hôtel du gouvernement avec l'aide du Centre de conseil pour la construction sans obstacle du canton de Berne ;
2. de définir et de mettre en œuvre des mesures qui permettront aussi aux personnes physiquement handicapées, aveugles ou malvoyantes d'utiliser sans problème l'Hôtel du gouvernement.

Développement :

L'Hôtel du gouvernement bernois a été rénové par étapes au fil de ces dernières années. Il faut maintenant prendre des mesures et procéder à des corrections pour permettre aux parlementaires, aux visiteurs et visiteuses et aux hôtes de l'utiliser mieux et de manière plus sûre.

Cette requête se fonde sur la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées¹ et les [recommandations ISCB du 28 novembre 2012 sur la réalisation de bâtiments et d'installations ne comportant pas d'obstacles](#) de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE).

Actuellement, on rencontre les problèmes suivants :

- Le monte-escalier ne peut être utilisé que si quelqu'un est là pour l'actionner. On ne peut donc pas l'utiliser de façon autonome. De plus, il est très lent.
- Il n'y a pas de mains courantes, ou alors elles ne commencent qu'à la deuxième ou troisième marche ou s'interrompent.
- Les marches et les ressauts ne sont pas signalés – notamment dans la salle du Grand Conseil – et sont à peine visibles dans l'escalier à cause du tapis.
- Le marquage des salles est généralement très petit et le plus souvent placé très en hauteur.
- Le marquage des toilettes figurant sur les portes est à peine visible pour les personnes malvoyantes (et pour d'autres).
- Les couleurs choisies pour les toilettes du rez-de-chaussée sont très foncées et comme l'éclairage est aveuglant, il est difficile de s'y orienter.

Destinataire

- Grand Conseil

¹ <https://www.edi.admin.ch/edi/fr/home/fachstellen/bfeh/droit/international0/uebereinkommen-der-uno-ueber-die-rechte-von-menschen-mit-behinde.html> et <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20122488/index.html>